

## RESOLUTIONS - RESOLUCIONES - RÉSOLUTIONS - RESOLUÇÕES

ONLY ONE RESOLUTION PER SHEET ! | SOLO UNA RESOLUCIÓN POR HOJA ! UNE SEULE  
RÉSOLUTION PAR FEUILLE ! | APENAS UMA RESOLUÇÃO POR FOLHA !

<b>TITLE/ TITULO/ TITRE/TÍTULO :</b>	Exiger la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies et le respect de la souveraineté libanaise
<b>ORGANISATION/ ORGANIZACIÓN/ ORGANISATION/ORGANIZAÇÃO :</b>	ORGANISATION DE LA JEUNESSE PROGRESSISTE
<b>COUNTRY/ PAÍS/ PAYS/PAÍS :</b>	LIBAN

**NOTE:** Veuillez numéroter chaque ligne !

1. Chères organisations membres,

2. Le Liban se trouve aujourd'hui au bord d'une dangereuse confrontation, confronté non seulement à une escalade de la violence, mais aussi à des problèmes de sécurité.

3. La guerre avec Israël à notre frontière sud, mais aussi les conséquences à long terme de décennies de conflit non résolu, de double standard international et d'instabilité régionale. Le Liban est une nation

5. sous pression, politiquement paralysé, économiquement étranglé, et militairement violé. Notre

6. économie est en chute libre. La livre libanaise s'est effondrée. Les services de base - électricité, eau, 7. soins de santé - sont devenus un luxe pour beaucoup. Et au milieu de toutes ces souffrances, nous continuons à faire face à des problèmes de santé publique.

8. les violations quotidiennes de notre souveraineté par Israël - violations sur lesquelles le monde ferme trop souvent les yeux

9. les violations de notre souveraineté par Israël - violations sur lesquelles le monde ferme trop souvent les yeux.

10. du ciel de Beyrouth aux collines du Sud, la dignité du Liban est bafouée par une

11. puissance étrangère qui continue d'occuper notre territoire et de remettre en cause notre droit d'exister en paix. La résolution 1701 de l'ONU était censée mettre fin aux hostilités, sécuriser nos frontières et protéger notre pays.

13. peuple. Pourtant, à ce jour, Israël refuse de s'y conformer. Il continue de violer le droit international - et

14. Le Liban en paie le prix.

15. L'Organisation de la jeunesse progressiste exige la mise en œuvre immédiate et intégrale de l'accord de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

16. La communauté internationale, y compris les Nations unies et son Conseil de sécurité, est invitée à exercer toutes les pressions nécessaires pour qu'Israël respecte pleinement le droit international et les résolutions des Nations unies, en particulier en ce qui concerne la cessation des hostilités et le respect de la Ligne bleue ; le gouvernement israélien est invité à cesser toutes les violations de la souveraineté libanaise, y compris les incursions aériennes et terrestres, et à se retirer immédiatement de tout le territoire libanais, en particulier du nord du Liban.

22. partie de Ghajar et d'autres zones encore sous occupation ; exprime son soutien au rôle de l'Union européenne dans la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie.

**VEUILLEZ NOTER QUE LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES RESOLUTIONS AU SECRETARIAT DE L'IUSY EST LE 14 AVRIL A 23:59 CET. LES RÉSOLUTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES [council@iusy.org](mailto:council@iusy.org)**

23. la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) et les forces armées libanaises dans 24. le maintien de la paix et de la stabilité au Sud-Liban et appelle à la poursuite de leur coordination dans 25. le respect de la résolution 1701 ; affirme le droit du peuple libanais à vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, à l'abri de l'occupation, de l'agression ou de la violence.
27. menaces pour leur souveraineté ; demande que le Secrétaire général des Nations unies fournisse à l'Union européenne des informations sur la situation des droits de l'homme dans le monde.
28. des mises à jour régulières sur l'état de la mise en œuvre de la résolution 1701 et signaler toutes les 29. violations commises par l'une ou l'autre partie, en particulier celles qui portent atteinte à la sécurité et à l'intégrité territoriale du 30. Liban ; souligne qu'une paix et une stabilité durables dans la région ne peuvent être obtenues qu'à travers
31. le respect mutuel, l'adhésion au droit international et la résolution de toutes les questions en suspens, 32. y compris l'occupation israélienne des territoires libanais restants, le démantèlement de toutes les 33. milices libanaises et non libanaises et l'unification de toutes les forces armées sous l'autorité de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.
34. de l'État.
35. Il ne s'agit pas seulement d'une question politique, mais d'un devoir national ! Il est temps que la communauté internationale
36. Il est temps de dire clairement et fermement : "Nous avons besoin de vous". Il est temps de le dire clairement et fermement :
37. Le Liban n'est pas un terrain de jeu pour les agressions régionales. Le Liban est une nation souveraine et nous
38. n'acceptera rien de moins que le respect total de nos droits, de notre territoire et de notre avenir.